

A qui s'adresse la gestion locative des logements temporaires ?

La gestion locative des logements temporaires s'adresse à tout ménage occupant un logement d'urgence sur les communes de Saint-Nazaire, Batz-Sur Mer, Saint-Malo de Guersac, Orvault, La Chapelle sur Erdre, Sainte Luce Sur Loire, Indre, Casson, Petit Mars

Quelle est la durée l'accueil en logements temporaires ?

La durée d'accueil en logement temporaire varie selon les communes. Cet accueil doit être de courte durée..

Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?

Lors de l'entrée dans le logement, l'accompagnement consiste en la présentation du logement, la signature de la convention d'occupation, l'état des lieux, l'explication des documents contractuels et des engagements qui en découlent, l'apprentissage de l'usage du logement...

Au quotidien, l'accompagnement consiste en la gestion du budget et notamment le suivi du paiement de la participation à l'hébergement, le suivi du logement en terme de maintenance.

Au moment de la sortie du logement temporaire, l'accompagnement consiste en l'état des lieux et la clôture des participations financières.

Nous contacter

Nantes

102, rue Gambetta
44 000 Nantes
02 40 20 070 27

Saint-Nazaire

39bis rue Voltaire
44600 Saint-Nazaire
02 40 53 37 63

Nos financeurs



direction@solidarite-estuaire.fr

www.solidarite-estuaire.fr

A qui s'adresse la gestion locative des logements temporaires ?

La gestion locative des logements temporaires s'adresse à tout ménage occupant un logement d'urgence sur les communes de Saint-Nazaire, Batz-Sur Mer, Saint-Malo de Guersac, Orvault, La Chapelle sur Erdre, Sainte Luce Sur Loire, Indre, Casson, Petit Mars

Quelle est la durée l'accueil en logements temporaires ?

La durée d'accueil en logement temporaire varie selon les communes. Cet accueil doit être de courte durée..

Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?

Lors de l'entrée dans le logement, l'accompagnement consiste en la présentation du logement, la signature de la convention d'occupation, l'état des lieux, l'explication des documents contractuels et des engagements qui en découlent, l'apprentissage de l'usage du logement...

Au quotidien, l'accompagnement consiste en la gestion du budget et notamment le suivi du paiement de la participation à l'hébergement, le suivi du logement en terme de maintenance.

Au moment de la sortie du logement temporaire, l'accompagnement consiste en l'état des lieux et la clôture des participations financières.

Nous contacter

Nantes

102, rue Gambetta
44 000 Nantes
02 40 20 070 27

Saint-Nazaire

39bis rue Voltaire
44600 Saint-Nazaire
02 40 53 37 63

Nos financeurs



direction@solidarite-estuaire.fr

www.solidarite-estuaire.fr